

COMPTE-RENDU DE REUNION

GROUPE 3 PPA : « AIDANTS EN ACTIVITE PROFESSIONNELLE »

Vendredi 15 novembre 2019 de 9h30 à 11h30

Participants : Cf Liste de présence (PJn°1)

Objectifs :

1. Faire du sujet des « aidants en activité professionnelle » un véritable sujet en lien avec la QVT (qualité de vie au travail) dans les entreprises du 82
2. Accompagner les entreprises du 82 dans la mise en place d'un service/de services en faveur des aidants en activité professionnelle.

1

Ordre du jour de la matinée

1. Concilier « vie de proche aidant et vie professionnelle » : dispositions législatives existantes.
2. Brainstorming pour identifier les services existants dans les entreprises du 82
3. Présentation d'un dispositif innovant et gratuit mis à la disposition des entreprises par la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
4. Réflexions autour du développement d'actions pour sensibiliser les chefs d'entreprises, les responsables associatifs, les responsables des collectivités territoriales.
5. Réflexions autour d'un service/de services à développer au sein des entreprises

Compte-rendu des échanges

Rappel du contexte

En amont de la réunion, il est rappelé l'origine et la mise en place du « Pôle Partenaires Aidants » 82. La première réunion de « Pôle Partenaires Aidants » a eu lieu le 12 avril 2019 et a réuni 72 participants. L'Agence Régionale de Santé Occitanie a souhaité s'appuyer sur la démarche initiée par l'AG2R La Mondiale dans les Hautes-Pyrénées en déployant des Pôles Partenaires Aidants au sein de tous les départements de la région. Le Tarn et Garonne est le second département à s'investir dans la démarche.

Lors de la première réunion, les partenaires ont échangé, en groupe, autour d'une question qui était : « *Quelles sont les réponses aujourd'hui aux besoins des aidants et quelles pourraient être celles à construire ?* » Il a été proposé de poursuivre le travail autour de 4 axes principaux qui ont été largement mis en évidence par l'ensemble des participants :

- La communication
- La défragmentation du système
- L'accompagnement des aidants en activité professionnelle
- Le répit de l'aidant

La troisième réunion, décrite dans le présent compte-rendu, avait pour trait « les aidants en activité professionnelle ».

Un tour de table de présentation des participants est réalisé.

1. Concilier « vie de proche aidant et vie professionnelle » : dispositions législatives existantes.

Il est tout d'abord rappelé que 52% des aidants sont en activité professionnelle. Il est mis en évidence que, quand on est aidant et en activité professionnelle, il est souvent complexe de trouver le juste équilibre entre les injonctions prévues au contrat de travail et ses ressources personnelles.

Il est fait état d'une étude anglo-saxonne qui démontre l'intérêt à accompagner les salariés aidants, et les conséquences positives pour l'entreprise tant en ce qui concerne le bien-être des salariés que la productivité (Cf PJ n°2)

Faustine DEFILLON DEBAR, chargée de développement de la PFR, assure une présentation du travail qui a été réalisé dans le cadre du groupe « communication ». Dans le cadre de ce groupe de travail, suite au recensement réalisé auprès des partenaires, un « guide des aidants », sous forme papier verra le jour en 2020. Le pré-guide est en ligne sur le site <https://www.personnes-agees-tarn-et-garonne.fr/>

Une partie du guide est consacrée aux aidants en activité professionnelle (p17) et permet de recenser les aides existantes en leur faveur. On peut les synthétiser comme suit :

- Le congé de soutien familial ou congé de proche aidant
- Le congé de solidarité familiale
- Le don de jours de repos au parent d'un enfant gravement malade
- Les dispositions prises dans le cadre de la loi Travail
- L'AJPP
- L'AJAP

L'ensemble des mesures susmentionnées est souvent mal connu par les salariés mais aussi par les employeurs. Ainsi, cette méconnaissance des dispositifs n'en permet pas une utilisation optimale.

Il est évoqué que, souvent, les aidants en activité professionnelle, présentant des situations d'épuisement sont contraints à poser des arrêts de travail. L'absence de rémunération du congé de soutien familial constitue aussi un frein à son utilisation.

Le mercredi 23 octobre a été présenté, par le premier ministre, un plan de stratégie et de mobilisation en faveur des aidants. 17 mesures en découlent. Deux des 6 priorités mises en évidence dans le plan concernent directement les aidants en activité professionnelle. Elles sont en lien avec la facilitation des démarches administratives et la meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le plan prévoit la rémunération du congé proche aidant.

2. Brainstorming pour identifier les services existants dans les entreprises du 82

Il est proposé aux participants de faire un état des actions mises en place au sein des entreprises du 82 ou plus largement d'actions hors département dont ils ont eu connaissance.

Eliane Teyssié, secrétaire générale de FO indique connaître, sur le département, la mise en place d'un accord d'entreprise autour du don de congés.

Maryon Ducoux, en charge du service action sociale de KLESIA présente le Label Cap'handéo. Il s'agit d'un label national pour toutes les entreprises qui œuvrent activement pour le soutien de leurs salariés aidants. Klesia est engagé dans la démarche et peut accompagner ses entreprises adhérentes dans la mise en place d'actions destinées aux salariés en situation d'aidants. En ce sens, Maryon DUCOUX

présente des actions mises en place au sein de 3 entreprises ayant bénéficié du label CAP HANDEO (CF PJ n°3) :

- Entreprise NOVARTIS : 3 types de mesures d'accompagnement ont été mises en place :
 - Un soutien administratif et psychologique
 - Un soutien financier via par exemple des chèques CESU
 - Une flexibilité dans l'organisation du travail (télétravail et congés proximologie permettant au salarié aidant de convertir son 13^{ème} mois en un congé fractionnable)

- Entreprise OPEN Communities Consulting
 - Améliorer l'accès à l'information des aidants (aides, droits)
 - Etre mieux orienté quand on est aidant

- Entreprise Banque Palatine. Elle propose aux salariés aidants des dispositifs d'aide sur mesure avec la possibilité d'avoir un accompagnement personnalisé adapté :
 - Accord don de jours de repos
 - Documentation dédiée
 - Dispositif interne d'écoute
 - Référent identifié
 - Accompagnements individuels adapté à chaque situation

Maryon DUCOUX fait aussi état de la mise en place d'un outil digital « Ma boussole », porté par les caisses AGIRC-ARRCO, bientôt disponible sur tout le territoire. Il permettra d'informer les aidants en recherche d'aides et une orientation vers les services proches de chez eux.

Laetitia Cêtre, chargée aidants du PRMND, fait état d'actions qui se sont déroulées au sein de nombreuses entreprises de la région dans lesquelles ont été menés des « temps d'information » en faveur des salariés pour les sensibiliser à la question des « aidants ». L'entreprise Formell, spécialisée dans la formation à destination des salariés aidants, est un acteur qui peut être interpellé pour venir mettre en place au sein des entreprises des « temps des aidants ». Les caisses de retraite, de prévoyance, les mutuelles des entreprises peuvent être sollicitées et venir en appui dans l'organisation et le financement de ces temps de sensibilisation. Certaines des caisses ont, en ce sens, conventionné avec l'organisme Formell.

Elle indique que la réussite de ces temps tient beaucoup à leurs modalités de communication en amont des actions. L'implication des salariés et notamment des représentants des salariés, conditionne souvent cette réussite.

Lors de ces temps, il est donné de l'information autour des aides et des dispositifs existants. Des partenaires sont présents pour orienter les salariés aidants et les aider dans leurs démarches. Le dispositif « Allo, j'aide un proche » (CF PJ n°4), porté par le PRMND fait aussi l'objet d'une présentation spécifique lors de ces temps. Il fait partie des dispositifs très pertinents pour les aidants en activité professionnelle par son accessibilité en soirée.

Myriam Couderc, responsable de secteur du service Bulle d'Air, fait état d'une action qui a dernièrement été menée auprès des salariés de la MSA. Cette action de sensibilisation et d'information a été conduite en partenariat avec le bureau Itin'aidant porté par la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants de l'APAS82 et la compagnie du bout du nez. Cette action a rencontré un succès tout à fait intéressant et a permis à de nombreux salariés de la MSA de découvrir le service « Bulle d'Air » et les actions portées par la PFR.

Yves Eric Desmoulins, Directeur Territorial APF des Actions Associatives Lot, Tarn-et-Garonne, indique l'importance à comprendre et connaître la vision des chefs d'entreprise. Le temps aujourd'hui accordé à la QVT est restreint au regard d'un quotidien chargé. Les chefs d'entreprise ont souvent la connaissance de la problématique mais le manque de temps et de moyens ne permet pas l'apport de réponses adéquates.

Véronique BRODUT, conseillère en insertion, indique aussi l'importance à travailler en partenariat avec les acteurs de Pôle Emploi et du Conseil Départemental, dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui sont en situation d'aidants. Ces derniers sont souvent dans l'incapacité à trouver un nouvel emploi au regard de leur fonction à temps plein d'aidants. La sensibilisation des acteurs qui accompagnent le public en recherche d'emploi est primordiale pour leur permettre de mieux relayer les aides existantes mais aussi mieux prendre en compte la problématique dans le parcours de recherche d'emploi de ces demandeurs.

Pascal DIGNAC, membre du bureau de l'Union Départementale CFE-CGC 82 et Eliane Teysié, secrétaire générale de FO insistent sur l'importance à pouvoir s'appuyer sur les CSE (Comité Social et Economique) mis en place au sein des entreprises. En effet, les Instances Représentatives du Personnel (IRP) peuvent être des vecteurs de communication tant auprès des employeurs que des salariés.

La mesure 11 du Plan National Aidants prévoit d'inscrire, dans les thèmes de la négociation obligatoire dans les entreprises, le soutien aux proches aidants.

Dans les entreprises dans lesquels ne sont pas présents des IRP, notamment, dans celles de taille inférieure à 11 salariés, il conviendra de trouver d'autres formes de transmission de l'information. On pourrait par exemple imaginer saisir la CPRIA (Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat), instance de dialogue et d'échanges qui réunit au niveau territorial les représentants des employeurs et des salariés des entreprises de l'artisanat.

VOUS ACCOMPAGNEZ UNE PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE ?
Vous êtes proche aidant

BUREAU ITIN'AIDANT



Des permanences gratuites et confidentielles à proximité de votre entreprise pour être informé, conseillé, orienté
 Sur le parking de votre entreprise de 12h - 14h
 Entretien sur rendez vous
 05 63 32 71 80

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

ars APAS 82

3. Présentation d'un dispositif innovant et gratuit mis à la disposition des entreprises par la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Faustine DEFILLON DEBAR, chargée de développement, présente le dispositif itinérant, à destination des salariés des entreprises, mis en place par le service de PFR, porté par l'APAS 82.

L'idée de ce service gratuit est de pouvoir proposer, au sein des entreprises du Tarn et Garonne, à leur demande, des temps d'information, de sensibilisation, d'orientation, en faveur de leurs salariés qui peuvent être en situation d'aidant.

Ce service est en fonctionnement depuis 6 mois environ. Une dizaine de permanences a pu être menée au sein de plusieurs entreprises ou collectivités (Lactalis, Leclerc, Ville de Montauban, MSA, Clinique du Pont des Chaumes).

A chacune des permanences d'une durée variable de 2 à 4 heures, de 1 à 6 aidants ont pu être

accompagnés. Là encore, il est indiqué que la réussite du service réside dans la présentation et la communication qui ont pu être faites en amont. Des salariés n'ont pas souhaité se rendre sur les permanences mais ont pu directement prendre contact avec les services de PFR grâce au numéro de téléphone qui a été apposé sur le flyer de communication.

Le service, encore peu implanté sur le département, a vocation à se développer afin d'apporter un service de proximité à un maximum d'aidants en activité professionnelle.

L'APAS 82 qui a pour habitude, depuis plus de 5 ans, de proposer des actions itinérantes de prévention en santé a pu constater l'utilité de ce type de service. La proximité mais aussi la manière fortuite dont les personnes peuvent venir prendre attache avec le service rendent les prestations authentiques et individualisées.

4. **Réflexions autour du développement d'actions pour sensibiliser les chefs d'entreprises, les responsables associatifs, les responsables des collectivités territoriales.**
5. **Réflexions autour d'un service/de services à développer au sein des entreprises**

Comme évoqué en première partie de réunion, l'ensemble des expériences, en faveur des salariés aidants, inscrites dans une véritable démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en place au sein d'entreprises a pu démontrer l'intérêt des démarches tant en faveur :

- Des salariés : mieux être au travail, meilleure assiduité, meilleure adéquation entre vie personnelle et vie professionnelle...
- Des entreprises et de sa hiérarchie : Meilleure productivité, diminution des arrêts maladie, amélioration du dialogue sociale...

Il semble important de pouvoir proposer à toutes les entreprises, et ce quelle que soit leur taille, une boîte à outils, dans laquelle elles pourront trouver les informations nécessaires pour mieux accompagner les salariés en situation d'aidants et faciliter leur orientation dans l'objectif premier de favoriser la conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

Dans un premier temps, l'idée est surtout de pouvoir apporter l'information, à toutes les entreprises, sur les aides et les dispositifs existants et à disposition des salariés.

La sensibilisation des médecins traitants, en contact régulier avec les aidants, doit aussi être faite. Dès lors que le congé du proche aidant sera rémunéré, il devra être un levier pour accompagner les aidants. Les médecins traitants devront pouvoir en échanger avec leurs patients plutôt que de privilégier la prescription d'un arrêt de travail.

Il paraît important aussi, de sensibiliser les acteurs de la DIRECCTE. Ils pourraient être un vecteur de communication auprès des entreprises et aider à relayer la boîte à outils « salariés-aidants ».

Lors de la prochaine réunion, en lien avec cette thématique, il sera proposé :

- L'élaboration d'une boîte à outils « salariés-aidants ».
- Une réflexion pour favoriser sa diffusion auprès d'un maximum d'entreprises.

Le groupe « Aidants en activité professionnelle » se réunira pour une seconde réunion le vendredi 7 février de 14h00 à 16h00, dans les locaux de l'APAS 82 au 275 Rue du Clos Maury 82000 MONTAUBAN.